



Augmentation loyer

Par July

Bonjour.

Mon propriétaire à t il le droit d' augmenter deux fois le loyer sur année ? J'ai subit une augmentation de 14,03 au mois de septembre puis surprise une autre augmentation de 18 euros au mois d' octobre !! Je suis d accord sur une augmentation comme le stipule la clause de révision du contrat mais deux ???

En attente d' une réponse. Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour

C'est éventuellement possible.

Précisez les dates :

- D'anniversaire du bail
- De la révision précédente.

Par janus2

Mon propriétaire à t il le droit d' augmenter deux fois le loyer sur année ?

Bonjour,

Cela peut arriver si le loyer est indexé avec retard une année. Par exemple si chaque année, le loyer est indexé en septembre, que le bailleur oublie de réclamer l'indexation et ne le fait qu'au mois de mai suivant, il pourra à nouveau indexer le loyer en septembre. Il y aura donc eu 2 indexations la même année, en mai et septembre.